

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_146

**OBJET : Bébébus-CONVENTION DE
MISE À DISPOSITION DES SALLES
COMMUNALES 2025-2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence
d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 21

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Résultat des votes :

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Suzy REY ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Éric L'HÉRITIER à Claude COUX ; Pierre FAYARD à Bruno STASIAK ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI. Marc GAUTIER à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la Compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT la réflexion menée en commission du 21 mai 2025 précisant le maintien du service Bébébus sur 4 jours sur les 4 communes de Miribel-les -Échelles, Entre-Deux-Guiers, Saint-Christophe-la-Grotte et le retour sur Saint-Christophe-sur-Guiers ;

CONSIDÉRANT les changements suivants intervenus par la suite : l'annonce par la suite de la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers de ne pas pouvoir accueillir le service sur l'année scolaire 2025-2026, et la validation, en septembre, du conseil municipal de Saint-Christophe-la-Grotte pour l'accueil du service sur deux journées par semaine, les mardis et vendredis. Ceci nécessite un avenant à la convention en cours, qui est proposé au point suivant ;

CONSIDÉRANT la reconduction des modalités d'accueil pour les communes de Miribel-les-Échelles et Entre-Deux-Guiers, c'est-à-dire un accueil à titre gracieux, pour l'accueil d'une journée par semaine ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à signer les mises à jour, le cas échéant, des conventions de mise à disposition et de fonctionnement des locaux pour l'EAJE Bébébus, pour les communes de Miribel-les-Échelles et Entre-Deux-Guiers ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au paiement en fin de période.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 02/10/2025



La Présidente,
Anne LENFANT.